

**CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ENTRE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET LA COMMUNE DE SENAS POUR UNE OPERATION RELEVANT DE LA COMPETENCE D.E.C.I (Défense Extérieure Contre l'Incendie)**

**Création d'un poteau Incendie, boulevard Mathieu RECH à Sénas**

**Avenant n°1**

**LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

Dont le siège est sis : Le Pharo, 58 Bd Charles Livon, 13007 Marseille

Représentée par sa Présidente en exercice dument habilitée pour intervenir en cette qualité aux présentes, et domiciliés audit siège

Désignée ci- après « La Métropole »

**D'une part,**

**LA COMMUNE DE SENAS**

Dont le siège est sis : Hôtel de Ville, Place Victor HUGO 13560 SENAS

Représentée par son Maire en exercice, dument habilité pour intervenir en cette qualité aux présentes, et domicilié audit siège

Désignée ci-après « la Commune »

**D'autre part**

**Ensemble dénommées « Les Parties »**

**Article 1 – Objet de l'avenant n°1 à la convention**

Le présent avenant a pour objet de modifier l'enveloppe financière des travaux.

Dans le cadre de l'aménagement du square Général De Gaulle situé boulevard Mathieu Rech, à Sénas, il est apparu nécessaire de modifier le déplacement d'un poteau incendie par un enfouissement d'une borne incendie.

Le coût des travaux est augmenté de 1000,00 €/HT, soit 1200,00 €/TTC, soit un montant total de travaux de 3360 € TTC.

**Article 2 – Divers**

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Le présent avenant entrera en vigueur dès sa notification aux parties.

Fait à  
Le

Pour la Commune de Sénas

Le Maire

Fait à  
Le

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence

La Présidente

## ANNEXE modifiée

Compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie

Plan de financement de l'opération

Libellé de l'opération	Réaménagement du square Général De Gaulle situé boulevard Mathieu Rech, à Sénas.		
DEPENSES (€)	HT	TVA	TTC
Nature	DECI		
Montant convention initiale	1 800,00	360,00	2 160,00
<b>Montant avenant n°1</b>	<b>1 000,00</b>	<b>200,00</b>	<b>1 200,00</b>
TOTAL	2 800,00	560,00	3 360,00
FINANCEMENT	DECI		
CD 13			
METROPOLE	<b>2800,00</b>	<b>200,00</b>	<b>3360,00</b>
COMMUNE			